

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET :
Remboursements de sinistres

Rapporteur : Mme MERCIER

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur informe que la commune a été victime de deux sinistres survenus les 28 mai et 2 octobre 2009.

Le premier concernait un accident automobile entre un véhicule de type Renault des services techniques municipaux et un véhicule d'un particulier.

Le second portait sur la dégradation de la fontaine à eau du « Jardin de l'An 2000 ».

PROPOSITIONS

Vu l'avis en date du 10 février 2010 de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :

- le remboursement de 2 926,13 € (valeur à dire d'expert du véhicule classé économiquement irréparable) par la SMACL, compagnie d'assurances de la commune,
- le remboursement de 1 942,48 € (valeur du rééquipement à neuf de la fontaine à eau du « Jardin de l'An 2000 »).

Le titre sera émis à l'article 7788 (indemnités de sinistres) sur le budget 2010.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} mars 2010

Extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul MONIN